



**Commune de Missy
Municipalité**

Préavis n°03/2023 Au Conseil Général

Réfection d'une partie de l'enveloppe extérieure de l'Eglise de Missy

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Missy sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 175'000.00 TTC pour couvrir les frais liés à la réfection d'une partie de l'enveloppe extérieure de l'Eglise de Missy.

En novembre 2022, la Municipalité a demandé une étude afin de prévoir, au cours des prochaines années, la restauration des façades et de la toiture du Temple classé en note 1 à l'inventaire des monuments et sites. Monsieur Roger Simond, expert en monument historique a été contacté pour établir les coûts et des recherches de documentation historique ont été faites simultanément dans le but de réunir tous les éléments qui permettront de respecter l'aspect architectural et le caractère historique de ce lieu de culte.

Le dossier d'étude déposé se résume ainsi :

- Restauration des revêtements de façade endommagés ;
- Application d'une peinture sur les différentes surfaces en pierre naturelle et sur les surfaces crépies.
- Réfection d'éléments de toiture.
- Pose d'un drain en pied de façade permettant la respiration des façades.

Ces choix présentent de nombreux avantages tant du point de vue technique qu'esthétique et déontologique : protection des pierres, harmonisation de l'ensemble des éléments architecturaux, respect des états antérieurs et des valeurs historiques.

2. HISTORIQUE ET CONSTAT

L'ensemble des façades de l'édifice (clocher, nef et couvert d'entrée) est recouvert d'un crépi lissé à base d'un mélange de chaux aérienne et de chaux hydraulique, additionné de ciment blanc. La granulométrie du sable est d'environ 0-3 mm pour la couche de finition et de 0-8 mm pour la couche de fond. Une peinture minérale de couleur blanc écru recouvre les fonds de façades.

Sur l'ensemble des façades, les crépis sont généralement affleurés aux éléments de modénature en pierre naturelle tels que les chaînes d'angle, tandis que les principaux encadrements de baies sont saillants. D'autres éléments de modénature viennent compléter le registre de cet édifice : oculus, cordon et décors sculptés. Ces éléments de modénature sont en calcaire du Jura et en molasse. Les façades sont assises sur un socle en pierre naturelle de type grès de la Molière.

L'ensemble du registre de modénature est recouvert d'une peinture minérale de couleur ocre jaune. Les chaînes d'angle droits sont pourvues de joints d'assise de couleur blanc écru qui ne suivent pas les joints de pose des moellons.

Les crépis et peintures datent de la dernière campagne de restauration effectuée en 1989.

De nombreuses altérations des crépis et des peintures sont présentes sur les façades du clocher, du couvert d'entrée côté Sud-Ouest et de la façade Nord-Ouest de la nef : Fissuration et faïençage des crépis, traces d'humidité et développement de micro-organismes, cloquage, érosion et décollement du crépi de finition et du crépi de fond sur le support, altération des peintures.

Le bas de ces façades est touché par l'humidité et les sels, les remontées capillaires venant du sol et le rejaillissement en sont les causes principales.

La couverture est recouverte de mousses sur la toiture de la nef et du couvert d'entrée.

L'AISTBV sera en charge des travaux et s'occupera des demandes de subventionnement auprès des autorités cantonale et fédérale.



Exemples de détérioration sur les façades.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les façades du clocher, du couvert d'entrée côté Sud-Ouest et de la façade Nord-Ouest de la nef sont en majeure partie recouvertes de crépis à base de chaux et de peinture minérale, comme le reste de l'édifice. Ces parties sont les plus altérées. Leurs revêtements présentent de nombreux désordres principalement dus au ruissellement d'eau météorique et au rejaillissement en l'absence de chéneau sur le clocher.

Dès lors, leur conservation à grande échelle est difficilement envisageable. En revanche, selon les expositions et l'état de conservation, il est possible et souhaitable d'en conserver de larges témoins.

Sur les façades Nord-Ouest de la nef et au niveau du couvert d'entrée, le bas des murs, pourvu d'un rhabillage probablement plus dosé en ciment, est touché par l'humidité et les sels, dont les remontées capillaires sont la cause principale. Des crépis d'assainissement sur le bas des façades sont à prévoir.

Le long de la façade Nord-Ouest de la nef, la découpe de l'enrobé bitumineux et la mise en œuvre d'un système de drainage pourraient permettre de limiter l'humidité et les phénomènes de remontées capillaires.

Sur une majeure partie du registre de modénature, la peinture présente des altérations. L'application d'une peinture minérale sur l'entier du clocher et ses éléments de modénature, permettra de redonner un aspect homogène et cohérent à cette partie de l'édifice.

La réfection des crépis et de la peinture devra être réalisée en s'inspirant des modèles d'origine, dans l'optique de conserver à ce bâtiment son caractère original.

Par conséquent, en tenant compte des observations faites et des références stylistiques propre à ce bâtiment, la réfection partielle de ces façades comprenant l'élimination des crépis à la chaux fortement altérés doit être entreprise. La conservation de larges témoins des anciens crépis à la chaux est à prévoir.



Réfection du clocher et de la façades Nord-Ouest de la nef.

Liste des interventions

- Traitement du support avec un algicide/fongicide sur les zones colonisées par les micro-organismes.
- Elimination des crépis à la chaux aérienne altérés jusqu'au support en moellons.
- Conservation maximale des anciens crépis à la chaux aérienne.
- Brossage et nettoyage des crépis conservés.
- Application de crépis à base de chaux aérienne selon les modèles d'origine.
- Application de crépis d'assainissement dans les zones touchées par l'humidité et les sels.
- Application d'une peinture minérale sur le crépi.
- Application d'une peinture minérale sur les éléments de modénature.
- Nettoyage des éléments en pierre naturelle et suppression de la végétation (mousses).
- Nettoyage et entretien des toitures.
- Mise en œuvre d'une chemise de drainage périphérique.

4. COUT DE REALISATION

Le coût à charge de la Commune de Missy s'élève à CHF 174'474.00 sans déduction des subventions, selon le détail suivant, correspondant aux travaux retenus :

- Installation de chantier et échafaudage	CHF 12'000.00
- Restauration des crépis	CHF 60'000.00
- Peintures	CHF 40'000.00
- Nettoyage et entretien des toitures	CHF 6'000.00
- Chemise drainante	CHF 19'000.00
- Divers et imprévus	CHF 10'000.00
- Honoraires	CHF 15'000.00
TOTAL HT	CHF 162'000.00
TVA 7.7%	CHF 12'474.00
TOTAL TTC	CHF 174'474.00

5. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

5.1 Financement et conséquences financières

La Municipalité souhaite financer ces travaux par l'utilisation des disponibilités de trésorerie.

5.2 Participation / subvention

S'agissant d'un ouvrage historique, une partie des dépenses sont, en principe, subventionnées par le Canton et la Confédération. Cependant, le montant total de dépense doit être garanti par le présent préavis.

5.3 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur la charge de travail du personnel communal.

5.4 Impact sur l'environnement

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'impact direct sur l'environnement.

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 03/2023 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'une partie de l'enveloppe extérieur de l'Eglise de Missy ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 175'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection d'une partie de l'enveloppe extérieure de l'Eglise de Missy ;
- de couvrir cette dépense par les disponibilités de trésorerie ;
- d'amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 50'000.00 sur le fonds de réserve pour entretien des bâtiments, compte n° 9282006 et d'amortir le solde, soit CHF 125'000.00 sur une durée de 20 ans ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



O. Thévoz



La secrétaire :



Y. Michel

Municipal responsable : Nicolas Pilet

Approuvé en séance de Municipalité le 08.05.2023